



LE 19 OCT. 2022

CCVBA

RH.
C/AR m Bc d
cc 022

Monsieur Hervé CHERUBINI
Président de la Communauté de
Communes Vallée des Baux Alpilles
23 avenue des Joncades Basses
ZA La Maussane
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Aix-en-Provence, le 17 OCT. 2022

À l'attention du service du personnel**Objet : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2023-2026**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en concurrence du contrat groupe, vous avez donné mandat au CDG13 et je vous en remercie.

Le contrat d'assurance issu de la consultation sera souscrit pour une durée de **4 années** et prendra effet au 1^{er} janvier 2023. Il concerne 183 collectivités du département.

Parmi les candidatures reçues et agréées à la suite de l'avis d'appel public national et européen, le Centre de Gestion a choisi l'offre présentée par la **compagnie d'assurance CNP** et le **gestionnaire du contrat SOFAXIS**.

Cette offre ressort comme étant économiquement plus avantageuse pour les collectivités car elle répond de la façon la plus complète aux exigences du cahier des charges.

Concernant votre collectivité, je suis en mesure de vous proposer le contrat suivant :

	<u>GARANTIE</u>	<u>FRANCHISE</u>	<u>TAUX</u>	<u>REGIME</u>
Agents CNRACL	Décès	Néant	0.24 %	CAPITALISATION
	Accidents du Travail/Maladie Professionnelle	Néant	2.13 %	
	Maladie ordinaire	15 jours fermes/arrêt	3.24 %	
	C.L.M. / C.L.D.	Néant	1.38 %	
	Maternité / paternité / adoption	Néant	0.33 %	
	TOTAL		7.32 %	

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

www.cdg13.com

AR Prefecture013-241300375-20221215-DEL212_2022-DE
Reçu le 16/12/2022**ET/OU**

Formule tous risques avec une franchise uniquement sur le risque maladie ordinaire :

<u>GARANTIE</u>		<u>FRANCHISE</u>	<u>TAUX</u>	<u>REGIME</u>
Agents non affiliés à la CNRACL	Accidents du Travail	Néant	1.10 %	CAPITALISATION
	Maladies graves	Néant		
	Maladie ordinaire	15 jours fermes / arrêt		
	Maternité / paternité / adoption	Néant		

Dans l'attente de votre décision et dans l'hypothèse où cette proposition recueillerait votre accord, une délibération doit être prise au sein de votre assemblée délibérante (modèle ci-joint).

Nous vous communiquerons, d'ici quelques jours, un lien internet qui vous permettra de nous faire connaître votre choix.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Madame Delphine RULLIER au numéro suivant : **04 42 54 40 79** ou assurancestatutaire@cdg13.com.

Les services du CDG 13 se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Georges CRISTIANI

